

219223 - Il est décédé et laissé derrière lui son épouse, sa mère, deux filles et un frère

question

Voici un défunt qui a laissé son épouse, sa mère , ses deux filles et son frère. L'un de ses fils avait trouvé la mort au cours d'un accident. Comment répartir sa succession?

la réponse favorite

Louanges à Allah

La question laisse comprendre que le fils est mort pendant la vie de son père. Donc il ne peut-il pas hériter de lui. Cela étant, la succession doit être répartie comme suit:

-l'épouse reçoit le huitième en raison de la présence d'enfants habilités à hériter, compte tenu de la parole du Très-haut: « **Mais si vous avez un enfant, à elles alors le huitième de ce que vous laissez...**» (Coran,4:12)

-la mère reçoit le sixième compte tenu de la parole du Très-haut: « **Quant aux père et mère du défunt, à chacun d'eux le sixième de ce qu'il laisse, s'il a un enfant. S'il n'a pas d'enfant et que ses père et mère héritent de lui, à sa mère alors le tiers.**» (Coran,4:11)

-Les deux filles doivent recevoir les deux tiers compte tenu de la parole du Très-haut: « **S'il n'y a que des filles, même plus de deux, à elles alors deux tiers de ce que le défunt laisse. Et s'il n'y en a qu'une, à elle alors la moitié.**» (Coran,4:11)

- le frère

(apparemment germain) prend le reste de la succession.

Pour permettre à

chaque héritier de disposer de sa part, il faut diviser la succession en vingt

quatre parts égales: 3 pour l'épouse, 4 pour la mère, 16

pour les filles dont 8 pour chacune d'elles et 1 pour le frère.

Allah le sait

mieux.